



5 Emménagement

5-2 Règles de vie en location

(1) Quand sortir les ordures

Le ramassage des ordures varie selon les municipalités. Des jours et des heures sont fixés suivant la catégorie des déchets. Pour les encombrants, le ramassage est payant mais certains encombrants ne font pas l'objet de ramassage. Il est donc recommandé de se renseigner auprès de l'agence immobilière, des voisins ou des services municipaux compétents. Il est très important de respecter les règles concernant le volume des déchets et le recyclage. ([O Vie courante \(autres\) 2-2 Règles de vie : ordures](#))

[Vérifications utiles]

- Tri des déchets combustibles et incombustibles.
 - Tri des déchets recyclables (bouteilles, boîtes de conserve, bouteilles en plastique, journaux etc...)
 - Emplacements réservés aux ordures
 - Jours et heures de ramassage des ordures
 - Ramassage des encombrants
 - Utilisation de sacs pour les ordures, spécifiques ou non.
- etc.



[Exemple de tri de déchets]



Combustibles

Déchets ménagers, papiers, bois, vêtements (dans certaines municipalités, les vêtements sont des produits recyclables)



Non combustibles

Métaux, verre, porcelaine, plastique, caoutchouc, petits appareils électriques etc... Les plastiques peuvent selon les endroits être traités comme déchets combustibles



Recyclables

Boîtes de conserve, produits en verre, bouteilles PET, emballages en papier, journaux, etc... Ces déchets sont ramassés séparément selon les municipalités.



Encombrants

Meubles, lits, appareils ménagers (sauf les appareils à air conditionné, les télévisions, les réfrigérateurs et les machines à laver), bicyclettes, etc.

Attention

- Tri des déchets Selon les régions, les termes relatifs aux déchets combustibles et incombustibles peuvent changer. (kanengomi-funengo) (moerugomi-moenagomi) (moyaserugomi-moyasenaigomi)
- Les déchets à haute combustion ou provoquant des gaz de combustion toxiques étaient classés dans la catégorie des non combustibles. Depuis quelque temps, la décision de tri est laissée à la responsabilité de chaque municipalité
- Certains déchets combustibles peuvent être classés comme incombustibles dans certaines municipalités.

(2) Comment utiliser la cuisine

Prenons soin d'avoir une cuisine propre! Il est interdit de jeter des ordures ou des huiles dans les canalisations d'eau. Les ordures peuvent boucher les canalisations et les huiles polluent les rivières, les fleuves et les océans. Absorber les restes d'huile avec du papier journal par exemple et les jeter dans les déchets combustibles.

(3) Points importants à respecter contre les bruits intempestifs

Des bruits intempestifs peuvent être le début de querelles entre voisins. Soyez très vigilants de ne pas produire de bruits intempestifs le soir, la nuit et tôt le matin. Les bruits émis par une télévision, des hauts-parleurs, un instrument de musique, une conversation bruyante, un aspirateur, une machine à laver, une douche ou l'évacuation des eaux, l'ouverture et la fermeture des portes d'entrées, peuvent être des bruits gênants pour certaines personnes. Pensez à vos voisins et faites attention.



[Possibilité de bruits intempestifs]



Télévision, radio, hauts-Parléurs



Aspirateur, machine à laver



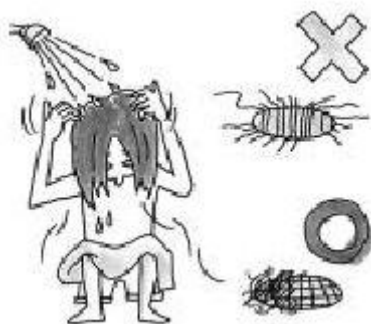
Conversation bruyante



Ouverture et fermeture de la porte d'entrée

(4) Comment utiliser les sanitaires

Si les canalisations des sanitaires se bouchent, de graves problèmes peuvent survenir. Si le logement du dessous est sinistré, vous devrez payer les frais de réparation. En règle générale, il ne faut pas jeter les cheveux dans la douche ou le bain et jeter autres choses que du papier toilette (il se dissout dans l'eau) dans les toilettes comme des mouchoirs en papier ou des serviettes périodiques.



Des canalisations bouchées peuvent provoquer de débordements.



Ne pas égoutter de papier autre que le papier toilette



Papier toilette



Mouchoirs en papier



(5) Comment utiliser les balcons ou terrasses

Si les balcons servent de sortie de secours, il ne faut pas déposer d'objets devant les sorties et la paroi de séparation du voisin.

Egalement, il est important de faire attention à ne pas faire tomber des pots de fleurs ou des couettes par exemple.



Attention aux objets risquant de tomber

(6) Comment utiliser les espaces communs

Dans un immeuble, les espaces autres que son propre appartement sont des espaces communs, Les escaliers ou les couloirs sont des passages de secours en cas de sinistre. Il est donc interdit d'obstruer ces espaces avec des affaires personnelles.

(7) Comment utiliser les parkings à vélos et autos

Dans un immeuble, il y a des parkings à vélos. Il est interdit de ranger son vélo en dehors de ces zones.

Si vous avez un véhicule, il vous faut une place de parking. Il est interdit de garer son véhicule autre part que sur ou dans un parking. Les places de parkings sont payantes, il est donc interdit de garer son véhicule sur une place autre que la sienne.